

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 629 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Misraki 35 avenue Bugeaud (16e).

.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Misraki 35 avenue Bugeaud à Paris 16e ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 10 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Misraki 35 avenue Bugeaud à Paris 16e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Dans cet immeuble Paul MISRAKI (1908-1998) écrivit et composa chansons, musiques de films et livres de 1963 à 1998. Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 855 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.